

Grève de la faim dans les prisons israéliennes

1. Mise en perspective

L'emprisonnement des résistants a toujours constitué une pratique et un moyen stratégiques clés de la part des dictatures, des pouvoirs forts, des fascismes de toutes sortes: fermer la bouche à l'opposition, décourager la résistance, saper sinon détruire le «moral», la confiance en soi, l'espoir d'une vie meilleure, ... des peuples opprimés, des résistants à la barbarie.



De la même manière et avec leurs spécificités, l'emprisonnement des Palestiniens et ses diverses formes constituent un élément politique clé de l'occupation israélienne et, plus largement, de leur stratégie d'épuration ethnique et d'accaparement d'un maximum de terres avec un minimum d'« arabes »

sur ces terres – cœur du projet sioniste sur la Palestine, du XIXe s. à aujourd'hui. Et lorsque ces prisonniers décident d'entrer en grève de la faim, comme l'ont fait les prisonniers politiques palestiniens, il y a 5 semaines déjà, à l'appel de Marwan Barghouti, et mettent gravement leur vie en danger, c'est d'abord pour obtenir de l'occupant israélien des conditions de détention « normales », conformes aux standards du Droit international en la matière. Et notre devoir est de les soutenir, de les encourager, d'inciter les instances nationales, européennes et internationales pour qu'elles fassent pression sur l'état d'Israël dans cette direction.

Il est donc opportun, certes, de pointer et de dénoncer les conditions d'arrestation et d'emprisonnement des Palestiniens dans les geôles israéliennes. Nombre d'organisations locales et internationales des Droits de l'homme ne cessent de le faire depuis des années : Addameer, en Palestine, B'tselem en Israël, Amnesty International dans le monde, pour n'en citer que quelques-unes.

C'est ce qui se passe pour l'instant un peu partout dans le monde, en accompagnement de cette grève de la faim menée par plus de 1.500 prisonniers politiques palestiniens depuis plus de 5 semaines: manifestations, grève de la faim d'une journée symbolique ce jeudi 25 mai dans de nombreuses villes du monde, grève de la faim de plusieurs jours par des militants, des personnalités politiques, culturelles, religieuses, académiques, des étudiants de divers campus... Nous pouvons, nous devons les soutenir, et, pourquoi pas, nous associer personnellement, comme groupe, comme parti, à cette grève.

Il n'en reste pas moins que ce combat à court et moyen termes doit être relayé par l'autre combat, à longue échéance : mettre un terme aux diverses formes d'emprisonnement pratiquées par l'État d'Israël, faire libérer tous les prisonniers politiques palestiniens et, last but not least, mettre fin à l'occupation, à la colonisation et au projet d'épuration ethnique qui sous-tend et justifie cette occupation et cette colonisation.

2. L'emprisonnement des Palestiniens, un fait permanent et de longue date

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de la Palestine moderne – début du mandat britannique –, l'emprisonnement des résistants palestiniens a fait partie des pratiques et de la politique des pouvoirs en place – comme dans les autres formes ou stades de colonialisme.

À ce jour, la situation est la suivante dans les prisons israéliennes (voir <https://www.plateforme-palestine.org/Prisonniers>) :

- On compte, au mois d'avril 2017, 6 300 prisonniers palestiniens *dont 61 femmes, 13 membres du Conseil législatif palestinien.*
- *300 enfants* (moins de 18 ans) sont également dans les prisons militaires israéliennes.
Entre 2015 et 2016, le nombre d'enfants détenus a triplé.
- 458 prisonniers purgent des sentences de prison à vie, et 459 des sentences de plus de 20 ans de prison.
- Selon le Club des Prisonniers Palestiniens, 1 700 prisonniers *malades* sont incarcérés dans les prisons israéliennes; 25 d'entre eux seraient dans un état critique et ne recevraient pas les traitements appropriés.
- Depuis 1967, 850 000 Palestiniens ont été emprisonnés par les autorités israéliennes. Presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d'emprisonnement.



Les principales augmentations du nombre de prisonniers sont liées à des événements ou périodes significatifs: libérations de prisonniers, la 2e intifada, les «guerres» contre Gaza, et, plus récemment, depuis 2014, les révoltes de jeunes et les

répressions accrues dans le cadre de gouvernements d'extrême droite, marqués par le poids des colons ...

3. Arrestations et emprisonnements «administratifs»



Outre les liens entre les diminutions ou augmentations de prisonniers et certains événements extérieurs, depuis la 2e intifada, il y a de manière permanente un «volant» de 4 à 5.000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Les dernières années se sont caractérisées à la fois par une reprise des « détentions administratives » et une augmentation d'arrestations et d'emprisonnements de jeunes de moins de 18 ans, dont beaucoup en détention « administratives ».

La détention « administrative » ?

« La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de six mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès. Le détenu administratif est emprisonné le plus souvent sur la base d'informations considérées comme « secrètes » par l'armée et qui ne sont donc accessibles ni au détenu ni à son avocat.

Les conditions pour un procès juste et équitable ne sont jamais réunies. En l'absence d'accès au dossier, réservé aux

seuls procureurs et juges militaires, il est impossible au détenu ni à son avocat de contester efficacement leur placement en détention. Par ailleurs, la détention administrative s'accompagne souvent de mauvais traitements voire de tortures exercées à l'encontre du détenu lors de son arrestation, de son interrogatoire ou au cours de sa détention » (voir : <http://plateforme-palestine.org/Detention-administrative-un-de-ni,3657>).

Si les emprisonnements de résistants constituent déjà en tant que tels et en eux-mêmes une politique cherchant délibérément à mettre fin à la résistance, y compris non violente, des Palestiniens, les arrestations et détentions « administratives » d'hommes adultes, de femmes et de jeunes représentent le nœud de cette politique, dans la mesure où elle ajoute une dose maximale d'arbitraire à l'enfermement : la personne arrêtée ne sait pas à cause de quoi elle est arrêtée ; son emprisonnement de 6 mois peut être renouvelé indéfiniment sans cause précise et connue; absence d'avocat et le plus souvent absence de communication avec l'extérieur (la famille ...). Tortures physiques ou morales pour obtenir on ne sait pas quoi ... Tout est rassemblé pour isoler, démoraliser, décourager, faire plier. Et si, soudainement, l'un de ces prisonniers est libéré sans qu'il sache pourquoi, pourquoi maintenant, sans explication, à sa sortie de prison, il peut être repris et ré-emprisonné au 1er check point rencontré, ou les Israéliens ont organisé des scénarios destinés à faire suspecter ce « libéré » de trahison, de délation, de communication à l'occupant de données sensibles ... Ce qui inflige au « libéré », à sa famille, à sa communauté, une souffrance morale supplémentaire qui peut lui être fatale.

4. Des formes de tortures sans cesse renouvelées

Les organisations de droits humains et les associations de défense des droits des prisonniers ont recensé plusieurs

centaines de moyens de tortures utilisés contre les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes pendant les interrogatoires (1).

Un rapport de l'ONU répertorie quelques 200 moyens de torture. L'organisation israélienne de défense des droits humains, B'Tselem, en recense quant à elle environ 105. Quel que soit leur nombre exact, tous ces rapports montrent l'importance des abus dont sont victimes les Palestiniens arrêtés.



Selon Fouad Khuffash, le directeur du Centre Ahrar d'étude des prisonniers et des droits humains, la torture peut être divisée en deux catégories : physique et psychologique. Pour certains, la torture psychologique est moins préjudiciable que la torture physique, mais les cicatrices mentales laissées par les deux sortes de torture peuvent être à l'origine de traumatismes durables.

Khuffash ajoute : « La torture dans les prisons israéliennes est systématique et commence avec l'arrestation du prisonnier, pas avec son interrogatoire. Elle est pratiquée selon des méthodes étudiées pour répondre au cas du détenu et à la nature de son dossier. Les officiers du renseignement se relayent, chacun jouant le rôle qui lui est assigné. »

Selon Fahd Abu Al-Hajj, le directeur du Centre Abu Jihad des

Affaires des Prisonniers à l'Université de Jérusalem, 73 méthodes d'interrogatoire sont considérées comme « très populaires » dans les prisons israéliennes. Ces techniques témoignent de la barbarie et du manque de respect des principes de base des droits humains, a-t-il déclaré.

Il a ajouté : « La preuve en est qu'un grand nombre de prisonniers meurent pendant les interrogatoires, le dernier d'entre eux étant Raed Al-Jabari. »

Al-Hajj pense que l'usage de la torture par les services secrets israéliens est systématique et qu'aucun prisonnier dans aucune prison n'y échappe.

Selon lui, les prisonniers sont passés à tabac, douchés alternativement à l'eau brûlante et glacée, attachés pendant de longues heures, les mains menottées derrière le dos, à une fenêtre ou une porte ; on les fait aussi asseoir sur des chaises pour les battre avec des bâtons jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance ; ces bastonnades visent les endroits sensibles du corps provoquant des blessures qui mettront des années à guérir quand elles n'engendrent pas des maladies chroniques.

L'organisation israélienne des droits humains, B'Tselem, dit, dans son rapport, que 105 moyens de torture qui sont utilisés contre les détenus palestiniens, constituent de sévères violations des droits humains. Un comité des droits humains de l'ONU dit que la torture dans les prisons israéliennes « traverse la ligne rouge », et précise que les Israéliens ne reculent pas devant des méthodes aussi brutales que briser le dos des prisonniers, leur arracher les doigts et leur tordre les testicules.

Les Renseignements israéliens basent la torture des détenus sur de soi-disant instructions secrètes approuvées en 1987, après le déclenchement de la première Intifada. Ces directives

les autorisent à appliquer une pression physique et psychologique « modérée » sur les prisonniers. Cela a servi de couverture légale à la torture pratiquée par les agents des services secrets israéliens.

Au cours des 10 dernières années, les méthodes d'interrogatoire ont évolué : de centrale, la torture physique est devenue l'auxiliaire de tortures psychologiques d'une violence telle qu'elles laissent des traces indélébiles.

Mohammed Kilani, qui a subi de nombreux interrogatoires, dit que ce qu'il a vécu de pire c'est d'être resté plus de deux mois à l'isolement, attaché à une chaise. Il dit aussi qu'il n'y a pas de moyen de tortures pratiqué dans quelque prison que ce soit dans le monde qui n'ait été soit conçu, soit utilisé par les autorités israéliennes à un moment donné. Selon les statistiques, environ 72 prisonniers sont morts sous la torture dans les prisons israéliennes depuis 1967, sur un total de plus de 200 prisonniers morts en prison. »

Le premier prisonnier mort sous la torture a été Yousef Al-Jabali le 4 janvier 1968 dans une prison de Naplouse. Beaucoup d'autres prisonniers sont morts depuis dans les mêmes circonstances, comme Qassem Abu Akar, Ibrahim Al-Rai, Abdul Samad Harizat, Attia Za'anin, Mustafa Akkawi et d'autres, jusqu'au dernier en date, Arafat Jaradat.

5. Le combat des prisonniers grévistes de la faim au cœur de la résistance palestinienne

Tout ce qui précède relève d'atteintes permanentes, récurrentes, sans signes d'améliorations, au droit international et aux standards internationaux concernant les arrestations, les emprisonnements et les conditions de détention de prisonniers politiques en situation de guerre ou de conflits armés.

Tout ce qui précède – et qui est loin d'être neuf, qui est

largement documenté depuis des dizaines d'années – reste sans suite chez nos élus et dans les sphères politiques nationales, européennes et internationales.

Tout comme l'occupation – et ses formes de plus en plus pernicieuses – et la colonisation – et ses stratégies de plus en plus fallacieuses sinon grossières. Non. Rien n'y fait. Tout cela continue.



C'est pour ces raisons que, en 2005, s'inspirant des événements et processus survenus en Afrique du sud, 160 organisations et institutions palestiniennes ont fait appel « aux femmes et hommes de conscience » de par le monde en leur demandant de boycotter les produits israéliens et les entreprises complices de la colonisation et de l'occupation, et de faire pression sur les sphères politiques nationales, européennes et internationales pour qu'elles sanctionnent enfin l'État d'Israël aussi longtemps que celui-ci refusera de se conformer au Droit international. Pratique européenne courante vis-à-vis d'autres États bien moins coupables de telles violations, mais « non applicable » à Israël, parce que..., parce que... , parce que ... Israël est l'exception !

Cet appel de 2005 a pris acte de tout ce qui précède, mais

aussi de l'avis de la Cour internationale de Justice de la Haye en juillet 2004, condamnant le « mur » construit par Israël en bonne partie dans les Territoires palestiniens, et tout son système associé (barrages, colonies, routes de contournement réservées aux colons, etc.). Mais un an après cette condamnation, rien n'avait changé.

Aujourd'hui, avec cette xième grève de la faim, large et massive, nous entrons dans une étape nouvelle, grave et dangereuse.

Cette grève est massive, de par le nombre actuel de participants : plus de 1.500 ! Elle est large, de par la variété des factions et des groupes de la société palestinienne participant à la grève et à leur représentativité de la société palestinienne.

Cette grève est grave et dangereuse. Non seulement, la vie des prisonniers est chaque jour un peu plus mise en péril et leur avenir hypothéqué en cas de cessation du mouvement. Mais elle semble aussi vouloir constituer un va tout décisif dans la main de fer qui s'est amorcée entre les gouvernants israéliens et les prisonniers. Il est clair que le gouvernement israélien est prêt à aller loin, très loin, manipulé qu'il est par son extrême droite jusqu'auboutiste. Il est clair en même temps qu'Israël, particulièrement attentif, sinon « malade » de son image à l'étranger, doit éviter de passer une ligne « rouge » (laquelle), ce qui risquerait pour lui des dommages difficilement réparables – comme après la 3eguerre contre Gaza.

Mais il est tout aussi clair que, si peu ou prou d'ambassades de l'étranger réagissent jusqu'ici, si l'UE reste muette, le mouvement de solidarité qui s'est amorcé dans les sociétés civiles de par le monde est en train de se multiplier, de s'élargir, de se diversifier. Si, d'un côté, la détermination des prisonniers et de leurs leaders n'a pas faibli jusque maintenant, après 5 semaines, la détermination des sociétés

civiles est loin d'avoir atteint son apogée et pourrait, à moyen terme, amener les politiques à enfin se mouiller.

En même temps, la colère monte en Palestine (Cisjordanie et Gaza) face au silence l'Autorité Palestinienne quant à cette grève, devant diverses instances où sa parole aurait pu au moins informer, sinon interpeller La colère monte en Palestine parce que l'Autorité palestinienne, au lieu de soutenir sa société civile en ébullition et en rébellion, la réprime et ... l'emprisonne, montrant de la sorte son alliance objective avec l'occupant. C'est aujourd'hui ou demain, plus qu'en 2014 et 2015 avec la « révolte des couteaux », qu'une 3e intifada pourrait bien naître – en tous cas trouver un terrain favorable.

Car d'autres étapes d'un large processus de protestation sont encore nécessaires avant qu'un tel « terrain » ne soit mûr. L'un de ceux-ci est le niveau de revendications des prisonniers en grève de la faim : au stade présent, ils revendentiquent seulement ce qui relève de leurs droits humanitaires les plus élémentaires en tant que prisonniers. Dans une 2e phase, puis une 3e, il n'est pas impossible qu'ils élèvent et élargissent de manière tout à fait légitime leurs niveaux de revendication : vers la fin des arrestations administratives, vers la libération de tous les prisonniers politiques, et finalement vers la fin de l'occupation et de la colonisation ou des négociations au finish. C'est l'interaction entre la persévérance des grévistes, l'élargissement du mouvement de solidarité, l'émoi possible au sein des instances politiques de divers niveaux, qui pourrait contribuer à faire mûrir ce terrain.

Afrique du Sud: une grève de la faim pour la Palestine

16 mai 2017

f t o Partager



Ces personnalités soutiennent l'action lancée par Marwan Barghouti, le leader du Fatah de Cisjordanie emprisonné, surnommé le Mandela palestinien.

À nous de montrer notre solidarité réelle et profonde dans les prochaines semaines.

(1) Nous reprenons ici une description détaillée réalisée par le Middle East Monitor :

<https://www.middleeastmonitor.com/news/middle-east/14957-torture-in-israel/> - Traduction : Info-Palestine.eu – Dominique Muselet,
<http://www.info-palestine.eu/spip.php?article15020>